

Protéger Tester Isoler



# DE-CONFINEMENT

Source : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/strategie-de-deconfinement>

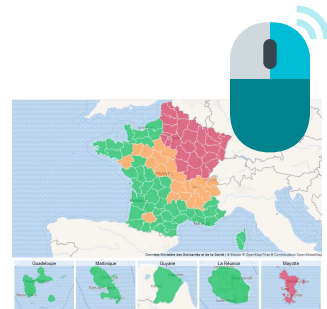
Si la situation sanitaire au 11 mai le permet, alors commencera une seconde phase qui s'étendra jusqu'au 2 juin. Le déconfinement prendra une forme plus stricte dans les départements qui sont dans une ou plusieurs de ces situations :

le taux de nouveaux cas dans la population sur une période de 7 jours reste élevé ;

les capacités hospitalières en réanimation restent saturées ;

le système local de tests et de détection des cas contacts n'est pas suffisamment prêt.

Le 7 mai, les résultats permettront d'indiquer les départements qui basculent le 11 mai en catégorie **rouge** (circulation élevée du virus) ou **verte** (circulation limitée du virus).



**700 000 tests** virologiques par semaine  
**20 millions de masques disponibles**



**11 mai** : 100 km du domicile sauf si motif pro ou familial impérieux

Pour identifier les 100 kms, **cliquer ici** :



## VIE SOCIALE

Seront possibles :



- de pratiquer un sport individuel en extérieur se rendre à nouveau dans les parcs et jardins, **uniquement dans les départements où le virus circule faiblement** et sous réserve des décisions des gestionnaires de ces espaces ;



- se rendre dans les médiathèques, bibliothèques, les petits musées et les petits monuments
- participer à des rassemblements limités à 10 personnes



- se rendre dans les lieux de cultes, qui resteront ouverts



- se rendre aux cérémonies funéraires limitées à 20 personnes

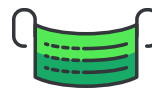


- se rendre dans les cimetières, ouverts au public



**Si positifs** : Confinement chez soi ou hôtel / Entourage testé et isolé

Obligatoire dès le 11 mai, le masque « grand public », homologué par le gouvernement, bénéficie d'un logo officiel pour éviter toute contrefaçon.



**Le port du masque sera obligatoire dans les transports en commun**, les trains, les taxis, VTC et véhicules de covoiturage (en absence de protection physique séparant le conducteur du passager) et les avions.



**La décision des conditions de réouverture des cafés et restaurants sera prise à la fin du mois de mai.**

Seront interdits :



- la pratique de sport dans les lieux couverts, et le sport collectif, ou de contact (la liste précise sera diffusée par le ministère des sports) ;



- les accès aux plages au moins jusqu'au 2 juin ;



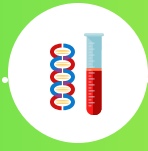
- les grands musées, grands monuments, cinémas, salles de théâtres, salles de concert, salles des fêtes, salles polyvalentes



- les manifestations de plus de 5000 participants ne pourront pas se tenir avant le mois de septembre ;



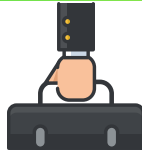
- la saison actuelle des sports professionnels ne reprendra pas ;
- les cérémonies culturelles jusqu'au 2 juin
- les mariages continueront d'être reportés, sauf urgences ;



Protéger Tester Isoler

# DE-CONFINEMENT

## EMPLOI



**Le télétravail doit être maintenu partout où cela est possible.**

Si le télétravail n'est pas possible : les horaires décalés devront être encouragés, pour réduire au maximum la présence simultanée des personnes à la fois sur le lieu de travail et dans les transports.

### Les fiches conseils par métiers

60 guides métiers vont être publiés d'ici au 11 mai pour aider les entreprises à s'organiser, secteur par secteur. 33 sont déjà disponibles sur le site du [Ministère du travail](#). **cliquez ici** :



### Les entreprises en difficulté pourront continuer à bénéficier :

- du dispositif d'activité partielle, jusqu'au 1er juin. Il sera ensuite adapté progressivement, afin d'accompagner la reprise d'activité si l'épidémie est maîtrisée ;
- des mesures de chômage partiel, qui permettent au salarié de toucher 84% de sa rémunération nette

## COMMERCE



**La majorité des commerces ainsi que les coiffeurs et instituts de beauté ouvriront à partir du 11 mai, en respectant des mesures de protection sanitaire :**

le nombre de personnes dans les magasins sera limité la distanciation physique de 1 mètre entre chaque personne devra être respectée ;

le personnel devra être protégé ;

le port du masque sera recommandé pour le personnel comme pour les clients lorsque la distanciation physique n'est pas possible. Un commerçant pourra imposer le port du masque dans son magasin.



## ÉCOLE



- **pour les écoles maternelles et élémentaires** : à partir du 11 mai, sur la base du volontariat ;
- **pour les collèges** : à partir du 18 mai, en commençant par les classes de 6e et de 5e, **seulement dans les départements où le virus circule peu**
- **pour les lycées** : la décision sera prise fin mai ; la reprise se ferait début juin en commençant par les lycées professionnels.
- **pour les universités** : reprise en septembre
- 15 élèves par classe maximum

## CRÈCHE



- **réouverture à partir du 11 mai**
- **pas de port du masque pour les enfants de moins de 3 ans ;**
- port du **masque grand public obligatoire** pour les professionnels de la petite enfance.
- 10 enfants maximum, éventuellement plusieurs groupes de 10 enfants sont possibles si les conditions et l'espace le permettent ;

**La définition des priorités d'accueil ne sera pas définie par l'Etat**, mais sera assurée par les gestionnaires. Pourraient être privilégiés les enfants des couples dans l'impossibilité de télétravailler, les enfants des soignants et professeurs, les enfants des familles monoparentales, etc.